



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2025
Français
Original : anglais, arabe, chinois,
espagnol, français et russe

Quatre-vingtième session

Point 24 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition :
développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition**

Mise en œuvre des activités relatives à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre des activités relatives à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, en application de la résolution [72/239](#) de l'Assemblée générale.

* [A/80/150](#).



Rapport sur la mise en œuvre des activités relatives à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/239](#), dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies proclame la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, demande à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Fonds international de développement agricole (FIDA) de diriger la mise en œuvre de la Décennie, et invite le Secrétaire général à la tenir informée de la mise en œuvre des activités de la Décennie, en s'appuyant sur les rapports biennaux établis conjointement par la FAO et le FIDA.

L'exercice biennal 2023-2024, qui a marqué la fin de la première moitié de la Décennie, s'est clos avec des résultats très positifs au regard de la mise en œuvre. Quatre pays ont approuvé des plans d'action nationaux en matière d'agriculture familiale, portant à 16 le nombre total de pays ayant approuvés de tels plans depuis 2019. Seize autres pays sont en phase d'élaboration de plans d'action nationaux et des progrès considérables ont été faits dans 21 autres pays s'agissant de mobiliser les acteurs susceptibles d'être chargés d'élaborer de tels plans. Au total, 46 pays se sont dotés d'un cadre national ou régional sur les politiques en matière d'agriculture familiale sous l'impulsion de la Décennie.

Au moins 90 mécanismes de coordination intersectorielle, donc 45 comités nationaux pour l'agriculture familiale et d'autres plateformes multipartites de dialogue sur les politiques ont été établis ou renforcés. Plus de 2 625 acteurs pertinents ont été mobilisés dans le cadre de ces processus, dont 1 853 organisations et fédérations d'agriculteurs familiaux, parmi lesquelles 770 organisations de femmes et 50 organisations de jeunes.

Depuis le lancement de la Décennie en 2019, un total de 385 politiques, lois et réglementations ont été mises au point et approuvées à l'appui de l'agriculture familiale et de la transformation des systèmes agroalimentaires dans une perspective d'efficacité, d'inclusivité, de résilience et de durabilité renforcées ; 90 instruments de ce type ont été adoptés au cours des deux dernières années. L'exercice biennal a été marqué par des progrès sans précédent concernant l'adoption de nouveaux cadres juridiques et politiques visant à promouvoir des systèmes agroalimentaires durables et à soutenir le rôle essentiel joué par les agriculteurs familiaux en matière de gestion de l'environnement, de conservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Il a également été marqué par un renforcement des liens entre la Décennie et les processus mondiaux, et par une reconnaissance accrue du rôle de celle-ci en tant que mécanisme favorisant l'adhésion à ces processus au niveau national. Les organisations d'agriculteurs familiaux ont renforcé leur participation aux processus nationaux et mondiaux et leur visibilité au sein de ces processus, ainsi que leurs capacités organisationnelles et de gestion. Au niveau national, un engagement accru des acteurs et des plateformes associés à la Décennie a été constaté au sein des processus politiques et législatifs pertinents.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

Afin de mettre à profit ces réalisations durant la seconde moitié de la Décennie, il conviendrait de favoriser l'efficacité de la mise en œuvre au moyen de ressources financières accrues et d'un engagement politique renouvelé en faveur d'une participation active et importante des agriculteurs familiaux aux processus et mécanismes, aux niveaux tant national que mondial. Les politiques devront s'appuyer sur des données factuelles et des consultations avec diverses parties prenantes, et leur mise en œuvre devra être adaptée aux différents contextes et à l'hétérogénéité qui existe parmi les agriculteurs familiaux, confrontés à divers niveaux de développement.

I. Introduction

1. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)¹ offre aux États membres un cadre pour l'élaboration, l'amélioration et la mise en œuvre de politiques et d'investissements publics à l'appui de l'agriculture familiale.

2. Le présent rapport a été élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui assurent conjointement le secrétariat de la Décennie. Il résulte d'un processus consultatif inclusif ayant sollicité à titre volontaire des acteurs mondiaux, régionaux et nationaux, afin de recueillir des informations sur les activités et les résultats de l'exercice biennal. Ce processus a été complété par une étude théorique des politiques, lois, réglementations et programmes pertinents, ainsi que par la compilation de diverses expériences réussies et études de cas présentées l'année passée dans le cadre du Forum mondial de l'agriculture familiale et des manifestations préparatoires connexes.

3. Au total, 213 contributions provenant de 57 pays de toutes les régions ont été recueillies au moyen de questionnaires, d'entretiens semi-structurés en ligne, de séances d'animation en ligne et d'une étude théorique. De plus, les récits de 194 expériences réussies ont été collectés et évalués afin de repérer les enseignements tirés des différents débats, manifestations et appels régionaux, mondiaux et thématiques. Parmi les participants, on citera des entités des Nations Unies, des États membres, des organisations d'agriculteurs familiaux, des comités nationaux pour l'agriculture familiale et d'autres plateformes multipartites de dialogue sur les politiques, des organisations de la société civile, des représentants du monde universitaire et d'autres parties prenantes pertinentes.

II. Contribution globale de la Décennie à la réalisation des objectifs de développement durable et synergies avec les processus mondiaux en cours

4. La mise en œuvre de la Décennie est étroitement liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pendant l'exercice biennal 2023-2024, les efforts ont notamment porté sur : l'investissement dans la jeunesse, le renforcement de ses capacités et l'ouverture de possibilités de création de revenus (objectifs de développement durable 8 et 9) ; le renforcement du rôle des femmes et des filles, ainsi que de l'accès de celles-ci aux ressources et aux opportunités (objectif 5) ; l'aide aux agriculteurs familiaux s'agissant de faire face aux crises (objectifs 1 et 10) ; la promotion de systèmes agroalimentaires résilients face au changement climatique (objectifs 2, 12, 13 et 15) ; et l'accès des agriculteurs familiaux à des innovations sur mesure, dans un souci simultané de protection et de valorisation des savoirs traditionnels (objectifs 9 et 10).

5. La Décennie a été largement reconnue comme un mécanisme utile pour l'adoption des instruments mondiaux au niveau national et pour proposer des pistes d'intégration des instruments politiques, guides et recommandations mondiaux relatifs à l'agriculture familiale dans les interventions législatives et politiques nationales.

6. La Décennie a par ailleurs contribué à soutenir l'adoption des instruments politiques pertinents du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) par les agriculteurs familiaux. Parmi les axes de travail poursuivis en 2023-2024, deux

¹ Voir la résolution [72/239](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

instruments politiques du CSA font spécifiquement référence aux agriculteurs familiaux : les Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition², et les Recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition³.

7. Dans le cadre de la célébration des 20 ans de la publication des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale⁴, les débats ont fait ressortir que la Décennie représentait une occasion unique de faire le lien entre les différents instruments, de mobiliser les différents acteurs, et de pousser les gouvernements à mettre en place des actions nationales en s'appuyant sur les principes du droit à l'alimentation.

8. Le dernier rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation reconnaît le potentiel de la Décennie à cet égard⁵ et cite le cas réussi du plan d'action national de la République dominicaine dans le domaine de l'agriculture familiale, qui tire parti du rôle important joué par les agriculteurs familiaux dans l'élimination de la faim et la construction de la future relation à l'alimentation de la société.

9. La continuité du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 ouvre d'intéressantes perspectives de synergies avec les processus liés à la Décennie au niveau national. L'Indonésie en offre un exemple : la Direction de l'alimentation et de l'agriculture du Ministère du développement national sert de point focal national en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'agriculture familiale, ainsi que de coordonnateur national chargé de formuler la voie nationale de transformation du système alimentaire.

10. L'agriculture familiale était l'une des priorités de la Déclaration des ministres de l'agriculture du Groupe des 20 (G20) de 2024⁶, sous la présidence brésilienne. Cette déclaration renforce l'engagement qui a été pris de faire face aux défis mondiaux urgents auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires et met en lumière la contribution essentielle des agriculteurs familiaux, des pêcheurs artisanaux, de la pêche et de l'aquaculture à la production alimentaire et à la création de revenus partout dans le monde, reconnaissant le rôle des politiques relatives à l'agriculture familiale dans la lutte contre la pauvreté, la faim et les crises environnementales mondiales.

11. L'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté⁷, créée en novembre 2024 sur proposition de la présidence brésilienne du G20, vise à mobiliser les ressources et les connaissances en faveur de la mise en œuvre de politiques publiques et de technologies sociales dont l'efficacité a été prouvée s'agissant de réduire la faim et la pauvreté dans le monde. L'Alliance offre un fort potentiel de collaboration avec la Décennie en ce qui concerne le renforcement des programmes nationaux et des organisations de producteurs dans les pays en développement, l'établissement d'un lien entre ces programmes et les politiques nationales visant à autonomiser les petits

² Consultables à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/6e4f0136-2d62-4622-9b04-a3ae0a3705e3/content>.

³ Consultables à l'adresse https://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs2324/Inequalities_Designated_Version/2025_ReducingInequalities_FR.pdf.

⁴ Consultables à l'adresse <https://www.fao.org/4/y7937f/y7937f00.pdf>.

⁵ Consultable à l'adresse <https://docs.un.org/fr/A/HRC/58/48>.

⁶ Consultable à l'adresse <https://g7g20-documents.org/database/document/2024-g20-brazil-sherpa-track-agricultural-ministers-ministers-language-g20-agriculture-ministers-declaration#:~:text=G20%20and%20invited%20delegations%20at,dedicated%20session%20on%20Family%20Farmingalongside>.

⁷ Voir <https://globalallianceagainsthungerandpoverty.org/>.

exploitants et les agriculteurs familiaux, et la hausse du montant des investissements lorsque c'est nécessaire.

12. Le deuxième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition⁸, tenu en juin 2023, a réuni plus de 200 parlementaires, représentant 64 pays. Les participants du Sommet y ont adopté le Pacte parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition⁹, engagement phare visant à transformer les systèmes agroalimentaires et à réaliser le droit à une alimentation adéquate, par lequel les parlementaires se sont engagés à accélérer l'élaboration et l'adoption de cadres législatifs et réglementaires en vue de garantir des droits et un environnement équitables aux agriculteurs familiaux.

III. Principaux processus d'élaboration des politiques aux niveaux régional et sous-régional

13. Pendant l'exercice biennal, d'importants progrès ont été faits dans l'élaboration des processus régionaux et sous-régionaux visant à fournir des orientations et à stimuler la mise en œuvre de la Décennie au niveau national.

14. De nettes avancées ont été réalisées au plan législatif : le Parlement panafricain a adopté une loi type sur les coopératives pour l'Afrique¹⁰ et une loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle¹¹ ; le Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) a approuvé une loi type sur l'agroécologie¹² ; et l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est a adopté une résolution reconnaissant l'agroécologie comme une priorité stratégique des politiques d'agriculture durable, de tourisme et de gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Est¹³.

15. À sa XXVIII^e édition, le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, tenu en mars 2023, a approuvé le Chemin critique pour parvenir à une sécurité alimentaire inclusive et durable en Ibéro-Amérique¹⁴, qui définit la consolidation de l'agriculture familiale et le soutien à la mise en œuvre des programmes mis au point dans le cadre de la Décennie comme des actions prioritaires.

16. Le Marché commun austral (MERCOSUR) a approuvé la recommandation n° 01/23¹⁵, qui met en avant la Décennie et soutient l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'agriculture familiale, notamment grâce à l'appui apporté par sa Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale. Des progrès ont été faits dans l'élaboration de programmes d'agriculture familiale en Argentine, au Paraguay et en Bolivie, ainsi que dans la mise en œuvre de plans nationaux, au Brésil et en Uruguay.

⁸ Voir <https://www.fao.org/americas/events/event-detail/Second-Global-Parliamentary-Summit-against-Hunger-and-Malnutrition/fr>.

⁹ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/88b6859f-be13-430b-925c-d0dcf95608ce/content>.

¹⁰ Consultable à l'adresse https://icaafrica.coop/sites/default/files/2024-10/model_law_on_cooperatives_for_africa.final_fr.pdf.

¹¹ Consultable à l'adresse https://icaafrica.coop/sites/default/files/2024-06/model_law_on_cooperatives_for_africa.final_eng.pdf.

¹² Consultable à l'adresse <https://parlatino.org/wp-content/uploads/2017/09/ley-modelo-promocion-agroecologia.pdf>.

¹³ Voir <https://www.eala.org/media/view/east-african-legislative-assembly-signs-a-resolution-with-food-agriculture-organization-fao-recognizing-agro-ecology-as-a-strategic-priority-in-the-eac>.

¹⁴ Consultable à l'adresse <https://www.segib.org/?document=ruta-critica-para-alcanzar-una-seguridad-alimentaria-incluyente-y-sostenible-en-iberoamerica>.

¹⁵ Consultable à l'adresse https://documentos.mercosur.int/simfiles/normativas/95588_REC_001-2023_ES_Decenio%20Agricultura%20Familiar.pdf.

17. Le Plan d'action pour l'agriculture familiale du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), approuvé en mars 2022 dans le but d'encourager le dialogue sur les politiques et de coordonner les actions entre les parties prenantes, a permis de réaliser des progrès considérables dans la mise en avant de lois visant à consolider les achats publics et l'alimentation scolaire, dans la création de répertoires de l'agriculture familiale, dans la mise en place de stratégies globales pour la jeunesse des milieux ruraux, ainsi que dans l'adoption d'approches des politiques intégrant les problématiques relatives au genre.

18. En Afrique centrale, la Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC) a organisé à Douala, en septembre 2024, une conférence régionale sur la mise en œuvre de la Décennie, en vue de faire avancer l'élaboration d'un plan d'action régional et de promouvoir les processus nationaux. Cette manifestation a réuni une cinquantaine de représentants de gouvernements, d'organismes régionaux, d'organisations d'agriculteurs familiaux, de la FAO et d'autres parties prenantes clés.

IV. Principaux processus d'élaboration des politiques déclenchés par la Décennie au niveau national

19. Les gouvernements, les comités nationaux pour l'agriculture familiale, les organisations d'agriculteurs familiaux, la FAO, le FIDA et d'autres parties prenantes aux niveaux national et international ont collaboré à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux.

20. Pendant l'exercice biennal, quatre pays (l'Argentine, l'Espagne, Madagascar et l'Uruguay) ont approuvé des plans d'action nationaux, portant le nombre total de plans adoptés à 16. Quatorze autres pays élaborent actuellement des plans, tandis que 28 pays en sont aux premières étapes de la mobilisation.

21. Par l'intermédiaire des 45 comités nationaux pour l'agriculture familiale, au moins 2 625 acteurs concernés ont participé à des processus ou plateformes de dialogue. Parmi ce nombre impressionnant, on compte 1 853 organisations et fédérations d'agriculteurs familiaux, dont 770 organisations de femmes et 50 organisations de jeunes.

22. En Argentine, le plan national approuvé en 2023¹⁶ résulte d'un effort conjoint mené par l'Institut national de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone, en collaboration avec des organisations de producteurs et d'autres parties prenantes. Il vise à fournir un cadre réglementaire et opérationnel complet au niveau national à l'appui des agriculteurs familiaux et en faveur de la mise en œuvre effective de la loi 27.118 sur les réparations historiques¹⁷, ainsi qu'à fournir des orientations et à assurer la coordination entre les autorités provinciales et locales, et à faire le lien avec les agences internationales spécialisées et les entités des Nations Unies compétentes.

23. À Madagascar, le plan d'action national a été finalisé en 2023 grâce à une collaboration efficace entre le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Comité national pour l'agriculture familiale, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les organisations de producteurs. L'homologation du comité national en tant qu'association en a renforcé la légitimité, permettant la création d'un mécanisme plus structuré de gestion et de suivi des activités de l'agriculture familiale. Durant la première année de mise en œuvre, les efforts ont

¹⁶ Consultable à l'adresse <https://faolex.fao.org/docs/pdf/arg223571.pdf>.

¹⁷ Consultable à l'adresse <https://servicios.infoleg.gob.ar/infolegInternet/anexos/240000-244999/241352/norma.htm>.

porté sur le développement de systèmes d'information adaptés afin d'analyser, de suivre et d'évaluer le rôle de l'agriculture familiale dans le pays, ainsi que de faciliter l'accès au financement et à la microfinance.

24. En Espagne, le comité national a élaboré en concertation avec cinq ministères une proposition de plan d'action national pour l'agriculture familiale, qui a été présentée officiellement en avril 2023¹⁸. En novembre 2023, le Premier ministre a annoncé qu'il s'engageait à promouvoir l'approbation d'une loi sur l'agriculture familiale, qui constitue l'une des principales actions prioritaires du plan. Le plan d'action national, qui s'articule très bien avec le plan stratégique de la Politique agricole commune (PAC), met l'accent sur la durabilité intergénérationnelle de l'agriculture familiale, et prévoit des lignes de crédit et des initiatives de formation spécifiquement axées sur les jeunes.

25. En Uruguay, la résolution ministérielle n° 717, approuvant le Plan national pour l'agriculture familiale pour la période 2024-2028¹⁹, officiellement présenté avec la participation du Président, a été adoptée le 12 juin 2024. Le plan national a été élaboré au moyen d'un vaste processus participatif faisant intervenir plus d'un millier de personnes et 40 institutions publiques, et les organisations d'agriculteurs familiaux ont joué un rôle majeur dans le cadre de la section nationale de la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale.

26. Le plan uruguayen prévoit 52 mesures concrètes et progressives, mises en œuvre sous la direction d'entités spécifiques, ainsi que différents espaces de suivi faisant intervenir diverses organisations et institutions publiques. Cette approche intégrée a donné de bons résultats 2024, dans la mesure où la mise en œuvre de 67 pour cent des mesures prévues par le plan a débuté à la fin de l'année.

27. Le Brésil finalise actuellement son Plan d'action national pour la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, renforçant ainsi l'engagement stratégique du pays en faveur de l'agriculture familiale en tant que pierre angulaire du développement rural durable. Parmi les grandes étapes récentes, on notera que le Brésil a lancé le plus grand Plan de récolte de l'agriculture familiale²⁰ de son histoire, d'importantes ressources ayant été allouées pour 2024/2025 et affectées à des lignes de crédit du Programme national de renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF)²¹. Le programme Ecoforte²² a alloué 100 millions de réaux brésiliens à l'agroécologie et aux réseaux de production biologique, tandis que des initiatives telles que le Programme national d'alimentation scolaire et le programme De la terre à la table ont offert un accès à l'alimentation et ouvert des possibilités de marchés à des milliers d'agriculteurs familiaux, dont 68 pour cent de femmes.

28. Pour les pays ayant déjà adopté un plan national, l'exercice biennal a souvent été marqué par la définition des actions prioritaires à mettre en œuvre et la mise en place de programmes visant à garantir l'engagement de ressources financières. Par exemple, la République dominicaine a élaboré en 2023 plusieurs programmes visant à mettre en œuvre le plan national. Le programme Supérate²³ soutient les initiatives d'agriculture familiale au moyen d'actions de renforcement des capacités,

¹⁸ Consultable à l'adresse https://www.upa.es/notas_prensa/CEDAF_PAN_EspanaDNUAF.pdf.

¹⁹ Consultable à l'adresse <https://faolex.fao.org/docs/pdf/uru231489.pdf>.

²⁰ Consultable à l'adresse <https://www.gov.br/mda/pt-br/acesso-a-informacao/acoess-e-programas/programas-projetos-acoess-e-atividades/plano-safra-da-agricultura-familiar>.

²¹ Voir <https://www.gov.br/pt-br/servicos/acessar-o-programa-nacional-de-fortalecimento-da-agricultura-familiar-pronaf>.

²² Voir <https://www.gov.br/secretariageral/pt-br/noticias/2023/novembro/governo-federal-anuncia-retomada-do-programa-ecoforte-e-instalacao-da-comissao-nacional-de-agroecologia-e-producao-organica>.

²³ Voir <https://www.superate.gob.do/>.

d'amélioration de la production et d'amélioration de l'accès aux marchés. Pendant l'exercice biennal, Supérate a créé avec la Banque agricole une ligne de financement spécifique et construit 24 centres de production en collaboration avec la FAO, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes. Ce programme a en outre favorisé la commercialisation de produits agroécologiques sur les marchés institutionnels, renforçant ainsi la sécurité alimentaire, l'inclusion économique et la durabilité rurale.

29. De nouveaux cadres de politiques importants sont également en cours d'élaboration en République dominicaine. En 2022, le décret présidentiel n° 610-22 a été publié²⁴ afin de donner la priorité des marchés publics institutionnels aux agriculteurs familiaux. Un projet de loi sur l'agriculture familiale, actuellement en phase finale d'approbation par le Parlement, vise à établir un cadre juridique et institutionnel pour la protection, la promotion et le développement de l'agriculture familiale, au moyen de politiques publiques et d'actions coordonnées des entités responsables.

30. Dans un nombre croissant de pays, les plateformes multipartites prenant part à la formulation des plans d'action nationaux participent activement aux processus d'élaboration des lois et des politiques relatives à l'agriculture familiale. À Madagascar, le Comité national pour l'agriculture familiale et ses homologues ministériels œuvrent, aux côtés des spécialistes fonciers du bureau de pays de la FAO, de la délégation de l'Union européenne et de la Banque mondiale, à l'élaboration d'un nouveau projet de loi visant à faciliter l'accès des agriculteurs familiaux à la terre.

31. Au Népal, le Comité a activement participé au dialogue national sur la révision de la stratégie de développement agricole du pays, en formulant des observations et des recommandations critiques. Le Comité national pour l'agriculture familiale du Panama a quant à lui activement participé à la rédaction de la loi n° 352 du 18 janvier 2023²⁵, qui établit la politique agroalimentaire du pays. Au Kirghizistan, le Comité a activement favorisé la mise en place d'un groupe de travail interministériel, officiellement créé par arrêté ministériel en vue de modifier la loi sur l'agriculture paysanne et l'agriculture familiale, avec la participation de représentants du Ministère des ressources en eau, de l'agriculture et de l'industrie de transformation.

32. Au Costa Rica, la loi n° 24.237²⁶ favorise l'agriculture familiale en portant création d'un Programme national d'agriculture familiale (PRONAF), dont l'objectif est de renforcer une production durable et inclusive, tout en favorisant l'augmentation des revenus des agriculteurs familiaux et en facilitant l'accès de ceux-ci aux marchés et aux chaînes de valeur. L'article 21 de cette loi reconnaît le Comité national du Costa Rica en tant qu'espace de dialogue proactif et définit son rôle de contribution à l'articulation, la coordination et la validation de politiques publiques spécifiques en faveur de l'agriculture familiale.

33. Dans certains cas, l'expérience d'élaboration de plans nationaux a conduit à la création ou au renforcement de plateformes de coordination et de collaboration multipartite, ou de mécanismes intergouvernementaux destinés à assurer l'efficacité et l'harmonisation. Au Sénégal, le Ministère de l'agriculture, de l'équipement rural et de la souveraineté alimentaire a mis en place un comité technique composé de plusieurs ministères et du Comité national de l'agriculture familiale, qui œuvre à l'élaboration d'un projet de plan et d'une proposition de feuille de route technique. Au Burundi, le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage a formé

²⁴ Consultable à l'adresse https://www.dgcp.gob.do/new_dgcp/documentos/politicas_normas_y_procedimientos/leyes_y_decretos/Decreto%20610-22.pdf.

²⁵ Consultable à l'adresse <https://mida.gob.pa/documentos/ley-n-352-de-18-de-enero-2023/?csrt=5870678784588509118>.

²⁶ Consultable à l'adresse <https://sidoc.inamu.go.cr/cgi-bin/koha/opac-detail.pl?biblionumber=715994>.

un comité technique, vice-présidé par le Bureau de la FAO au Burundi, et avec la participation du Comité national de l'agriculture familiale, du FIDA et d'autres entités, afin de superviser l'élaboration du plan d'action national.

34. Dans certains pays, le soutien à l'agriculture familiale a conduit à la mise en place de programmes complexes mobilisant le gouvernement à différents niveaux pour leur financement et leur mise en œuvre. En Allemagne, l'Action commune pour l'amélioration des structures agricoles et la protection côtière, qui constitue l'instrument de financement national le plus important à l'appui de l'agriculture et du développement rural, est mise en œuvre au niveau fédéral ; il prévoit des dispositions spécifiques visant à améliorer la compétitivité des agriculteurs familiaux, en particulier des jeunes agriculteurs, et à créer des sources de revenus supplémentaires non agricoles dans les zones rurales.

V. Évaluation des principaux résultats obtenus au niveau national au regard des piliers du Plan d'action global

A. Pilier 1 : Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale

35. Durant l'exercice biennal 2023-2024, des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en place de cadres structurels et institutionnels propices au soutien de l'agriculture familiale, l'accent étant mis sur des initiatives transversales visant à promouvoir des environnements de politiques cohérents, inclusifs et durables.

36. Trente-et-un pays ont adopté ou révisé des cadres législatifs et de politiques explicitement conçus pour reconnaître, intégrer et valoriser l'agriculture familiale dans le cadre de programmes plus vastes de développement national. Ces initiatives reflètent l'engagement croissant que prennent les États membres d'évoluer vers des écosystèmes de politiques complets et intégrés.

37. On notera en particulier la mise en place et le renforcement de mécanismes inclusifs de gouvernance, de coordination et de responsabilisation. Quatre-vingt-dix pays ont créé ou renforcé des comités nationaux, des plateformes interministérielles, des conseils de développement rural ou des forums multipartites de dialogue sur les politiques axés sur l'agriculture familiale.

38. Les États membres ont aussi beaucoup progressé concernant l'amélioration des systèmes de données et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Les efforts visant à moderniser les infrastructures nationales d'information ont permis d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données sur l'agriculture familiale qui soient ventilées et spécifiques aux différents contextes. De plus, des mesures juridiques et institutionnelles ont permis de progresser s'agissant de repérer et de répertorier officiellement les agriculteurs familiaux.

B. Pilier 2 (transversal) : Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations

39. En 2023-2024, l'accent a été mis sur la promotion de la mobilisation et de la participation actives des jeunes des milieux ruraux ainsi que sur le renforcement de la collaboration intergouvernementale, les ministères extérieurs au secteur agricole participant activement à l'élaboration d'environnements de politiques plus inclusifs et complets à l'appui de la jeunesse des milieux ruraux.

40. Dans le cadre du Pilier 2, 32 pays ont mené des actions ciblées au cours de l'exercice biennal. Il s'est notamment agit de :

- a) Renforcer l'accès des jeunes agriculteurs aux ressources essentielles telles que la terre, les services financiers, les intrants de production et l'assistance technique ;
- b) Proposer des programmes ciblés de formation et de renforcement des capacités à destination des jeunes agriculteurs, en mettant l'accent sur le développement des compétences agricoles, la formation à l'entrepreneuriat et la promotion de pratiques agricoles durables ;
- c) Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques relatives à la jeunesse des milieux ruraux et garantir un accès équitable des jeunes femmes aux possibilités, aux ressources, aux services ainsi qu'aux postes de direction dans le secteur agricole ;
- d) Promouvoir la participation des jeunes aux coopératives et aux organisations de producteurs, en faisant en sorte que les jeunes soient correctement représentés dans les processus décisionnels et les rôles de direction ;
- e) Soutenir l'innovation numérique et promouvoir des pratiques agricoles durables afin de favoriser une participation accrue des jeunes des milieux ruraux et de fournir des solutions de remplacement viables à l'exode rural.

C. Pilier 3 (transversal) : Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales

41. En 2023-2024, plusieurs pays ont mis en place des cadres juridiques, réglementaires et politiques visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à renforcer les capacités de leadership des femmes, en intégrant des approches sensibles au genre dans des initiatives plus vastes. Au total, 26 pays ont fait état de nouvelles mesures, notamment :

- a) l'élaboration et la mise en œuvre de législations nationales et infranationales visant à établir des politiques et des stratégies de développement rural axées sur le genre, qui privilégient l'accès équitable des femmes des milieux ruraux aux services et ressources publics ;
- b) la mise en place de nouvelles politiques ciblées visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes des milieux ruraux, en offrant des garanties juridiques concernant l'accès à la terre, aux subventions financières, à la formation spécialisée et au crédit agricole ;
- c) l'intégration de l'égalité des genres et le renforcement de la participation des femmes en tant qu'éléments fondamentaux des politiques nationales de développement rural, des programmes d'agroécologie et des stratégies d'adaptation au changement climatique ;
- d) la mise en place de cadres institutionnels favorisant une gouvernance tenant compte des questions de genre, et comportant des dispositions explicites pour l'intégration de ces questions, la promotion du leadership des femmes dans les organisations de producteurs ruraux et la lutte contre la violence fondée sur le genre en milieu rural.

D. Pilier 4 : Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural

42. Au cours de l'exercice biennal 2023-2024, plusieurs pays ont adopté des cadres de politiques et d'autres initiatives visant à renforcer les capacités organisationnelles et la représentation des organisations d'agriculteurs familiaux ainsi que les services assurés par ceux-ci.

43. Au total, 29 pays ont lancé de nouvelles mesures normatives au titre du Pilier 4 pendant la période considérée, notamment :

- a) la mise en place de programmes spécialisés et de cadres juridiques visant à fournir une assistance technique et des services de vulgarisation rurale, à donner accès au crédit et à proposer des formations ciblées dans des domaines essentiels tels que l'agroécologie, la planification d'entreprise, la sécurité alimentaire, la gouvernance coopérative et l'entrepreneuriat ;
- b) l'amélioration de l'accès aux équipements essentiels, aux intrants productifs, aux infrastructures et aux marchés institutionnels grâce à des processus d'approvisionnement rationalisés et à des programmes d'achats publics ciblés ;
- c) la promotion de modèles associatifs et coopératifs, notamment dirigés par des femmes et des jeunes, afin de favoriser l'échange de connaissances, l'action collective et un accès renforcé aux services financiers et aux plateformes de marché ;
- d) la création de conseils intersectoriels, d'organes consultatifs et de plateformes multipartites destinés à améliorer la coordination, à faciliter le dialogue sur les politiques et à renforcer la représentation des agriculteurs dans les processus publics de prise de décision ;
- e) l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'accent étant mis sur la promotion de leur rôle de leader au sein des organisations de producteurs, la proposition de formations ciblées et le renouvellement des générations au sein des communautés rurales.

E. Pilier 5 : Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux

44. Face aux défis persistants que sont la pauvreté, la vulnérabilité climatique et l'accès limité aux services essentiels et aux ressources productives dans les zones rurales, de nombreuses initiatives ont été conçues et mises en œuvre en vue de renforcer la résilience, l'inclusion socio-économique et le bien-être global des agriculteurs familiaux, des ménages ruraux et des communautés, grâce à des interventions ciblées.

45. Durant l'exercice biennal considéré, 42 pays ont adopté des mesures juridiques, réglementaires ou politiques au titre du Pilier 5 dans les domaines suivants :

- a) création de cadres juridiques et de politiques visant à favoriser la diversification durable des revenus et la création d'emplois ruraux grâce aux pratiques agroécologiques, à l'agroforesterie, à l'artisanat, au tourisme rural et à des activités économiques rurales non classiques, notamment des initiatives de marketing direct incitatif et des programmes de marchés publics ;

- b) création de programmes soutenus par l'État visant à renforcer les systèmes agroalimentaires locaux et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition par des procédures d'approvisionnement simplifiées permettant l'achat direct de denrées alimentaires auprès des agriculteurs familiaux ;
- c) élaboration de stratégies intégrées et de solutions réactives à destination des agriculteurs familiaux touchés par des crises complexes (qu'elles soient climatiques, économiques ou liées à des conflits) : régimes d'assurance subventionnés, cadres d'approvisionnement d'urgence, programmes d'aide alimentaire ciblés et initiatives de soutien à des pratiques agricoles résilientes face aux catastrophes, entre autres.

F. Pilier 6: Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour des systèmes alimentaires résilients face au climat

46. L'exercice biennal 2023-2024 a été marqué par des progrès continus, 37 pays ayant adopté des cadres juridiques et de politiques visant à promouvoir des systèmes agroalimentaires durables et à soutenir des pratiques résilientes face au changement climatique dans le cadre de l'agriculture familiale. Les actions ont principalement porté sur :

- a) l'adoption et le renforcement de politiques nationales et internationales privilégiant l'agroécologie et l'agriculture biologique, les systèmes agricoles intégrés, la gestion durable des forêts et la promotion de la biodiversité locale ;
- b) la création et le renforcement de mécanismes de gouvernance participative visant à renforcer la coordination intersectorielle et à intégrer le changement climatique, la biodiversité et la sécurité alimentaire dans les programmes de politiques rurales ;
- c) la promotion d'investissements ciblés prévoyant des facilités de crédit spécifiques, la fourniture d'équipements et divers programmes axés sur la restauration des forêts, le tourisme communautaire et les systèmes agroalimentaires localisés ;
- d) le renforcement de la résilience, au moyen de stratégies nationales d'adaptation, de programmes d'assurance agricole et de mécanismes d'intervention d'urgence destinés à faire face aux événements climatiques tels que les sécheresses et les inondations ;
- e) la promotion de programmes intégrés d'éducation et de formation ciblant les jeunes, les femmes et les populations autochtones des milieux ruraux, dans les domaines de l'agroécologie, de la préservation culturelle, de l'entrepreneuriat et de la résilience climatique ;
- f) la promotion de pratiques agricoles durables et de la conservation de la biodiversité, l'idée étant de proposer des paiements pour les services écosystémiques et d'établir des stratégies nationales axées sur la socio-bioéconomie et la gestion durable des forêts.

G. Pilier 7 : Renforcer la multidimensionalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture

47. Au cours de l'exercice biennal, 24 pays ont déclaré avoir mis en œuvre des mesures visant à renforcer les dimensions sociales, environnementales et culturelles de l'agriculture familiale en mettant en avant l'innovation sociale, la protection de la biodiversité et la préservation du patrimoine culturel. Parmi les principales actions menées, on citera :

- a) la mise en place de politiques et de programmes visant à soutenir l'entrepreneuriat des jeunes des milieux ruraux grâce à la foresterie communautaire et aux pratiques agroécologiques durables ;
- b) la prise en compte des principes d'agroécologie, de production biologique, de sociobiodiversité et d'économie rurale circulaire dans les politiques nationales et infranationales, l'accent étant mis sur la gestion environnementale, l'égalité des genres et le patrimoine culturel ;
- c) la création de plans et de conseils nationaux structurant le développement territorial rural dans une perspective multidimensionnelle, en incluant des activités économiques non agricoles diversifiées telles que le tourisme rural communautaire ;
- d) la formulation de cadres réglementaires et législatifs stratégiques qui reconnaissent les caractéristiques, les rôles et les contributions de l'agriculture familiale, et que soutiennent des outils institutionnels tels que les répertoires d'agriculteurs, les observatoires et les fonds de développement rural ;
- e) l'élaboration et l'amélioration de cadres réglementaires pour l'inspection, la certification et la commercialisation des produits des agriculteurs familiaux et des petites agro-industries, dans un souci de soutien aux pratiques de production artisanales et traditionnelles.

VI. Organisations d'agriculteurs familiaux : principales actions de politiques aux niveaux mondial et régional

48. Les trois réseaux mondiaux d'agriculteurs familiaux membres du Comité directeur international de la Décennie, à savoir l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA), le Forum rural mondial et La Via Campesina, ont, aux côtés de réseaux régionaux également membres du comité, mené des travaux approfondis sur les questions clés en matière d'agriculture familiale, en vue de favoriser un changement transformateur au niveau national, ainsi qu'au sein des forums et processus internationaux.

A. Soutenir les jeunes agriculteurs et les agricultrices

49. Au sein de l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA), WFO Young est un mécanisme spécifique créé dans le but d'assurer une représentation et une défense plus structurées des jeunes agriculteurs à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, le programme WFO Gymnasium²⁷ a permis de faire entendre la voix des jeunes agriculteurs lors de débats internationaux clés, notamment lors de la 28^e Conférence

²⁷ Voir <https://www.wfo-oma.org/capacity-building/the-gymnasium/>.

des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), garantissant ainsi la prise en compte de leurs points de vue sur le changement climatique et l'agriculture dans les échanges au niveau mondial.

50. En 2024, l'Organisation mondiale des agriculteurs a élaboré une position sur les femmes rurales dans l'agriculture familiale²⁸, reconnaissant leur contribution essentielle au secteur agricole et préparant le terrain pour l'Année internationale des agricultrices, en 2026. Par ailleurs, en envoyant une délégation à la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies, l'OMA a renforcé ce message sur la scène internationale.

51. Le premier Camp des jeunes agriculteurs et olympiades agricoles d'Asie-Pacifique, organisés par l'Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable, en collaboration avec l'Alliance coopérative internationale et l'Organisation des agriculteurs du Pacifique, se sont tenus en août 2024 à Los Baños. Cette manifestation, qui s'est déroulée sur plusieurs jours, a réuni des jeunes agriculteurs de 20 pays de la région en vue de renforcer leur engagement au sein des organisations paysannes, de favoriser la collaboration et de faire ressortir le rôle essentiel des jeunes agriculteurs dans la lutte contre les défis climatiques ainsi qu'au service de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable.

52. Le Forum rural mondial, en collaboration avec la Confédération nationale brésilienne des travailleurs agricoles, la FAO et la Coalition internationale pour l'accès à la Terre, a organisé à Brasilia la 2^e Rencontre internationale du Réseau des femmes rurales en action, dans le cadre de la 7^e Marche des marguerites²⁹. Cette rencontre visait à renforcer les alliances mondiales de femmes rurales, à créer un espace de dialogue porteur de transformation et à améliorer la collaboration entre les représentantes des organisations d'agriculteurs familiaux et les organisations de femmes des cinq continents.

B. Placer les agriculteurs familiaux au cœur du programme d'action environnemental

53. Durant l'exercice biennal 2023-2024, la présence et la portée des organisations d'agriculteurs familiaux au sein des forums internationaux sur le climat ont été considérablement renforcés. En sa qualité de point focal du Collectif des agriculteurs dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation mondiale des agriculteurs coordonne la contribution des agriculteurs familiaux et de leurs organisations au débat multilatéral. La spécificité des agriculteurs familiaux a notamment été mise en avant dans la position exprimée par le Collectif sur le Nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climatique.

54. Le Forum rural mondial a établi des feuilles de route afin de renforcer la représentation des agriculteurs familiaux dans les négociations mondiales sur le changement climatique et de mettre au point des approches stratégiques axées sur la promotion du financement climatique en faveur des agriculteurs familiaux et de leur participation active aux politiques et plans élaborés dans le domaine climatique.

55. Les deux organisations, activement mobilisées aux côtés de La Via Campesina dans les principaux forums climatiques tels que la COP28 et la COP29 (28^e et 29^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), la 16^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la 16^e Conférence des Parties à la Convention des Nations

²⁸ Consultable à l'adresse <https://www.wfo-oma.org/wp-content/uploads/2025/03/WFO-Position-on-Women-FR.pdf>.

²⁹ Voir <https://www.marchadasmargaridas.org.br/>.

Unies sur la lutte contre la désertification, ont pu mettre en avant avec succès le rôle joué par les agriculteurs familiaux, ainsi que leurs pratiques agricoles durables. L'Organisation mondiale des agriculteurs et le Forum rural mondial, en collaboration avec leurs réseaux, ont notamment contribué à l'organisation de manifestations spéciales consacrées aux agriculteurs familiaux lors des COP28 et COP29. En octobre 2023, une Conférence mondiale des agriculteurs familiaux pour l'action climatique d'une durée de deux jours s'est tenue au Siège de l'Organisation mondiale des agriculteurs, à Rome, ce qui a permis d'élaborer des positions communes sur le financement climatique.

56. Par l'intermédiaire de plusieurs de ses organisations nationales, La Via Campesina a donné des formations sur l'agroécologie dans plus de 70 écoles, en s'appuyant sur des méthodes et des approches fondées sur l'éducation populaire. Le Réseau ouest-africain des paysans et producteurs agricoles a activement soutenu l'appel à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest en rejoignant des plateformes collaboratives destinées à réunir les acteurs de la transition agroécologique de la région, afin d'y mettre en commun connaissances et solutions³⁰.

C. Défendre des politiques favorables ainsi que les droits des agriculteurs

57. Durant l'exercice biennal 2023-2024, le Forum rural mondial a continué de soutenir les comités nationaux pour l'agriculture familiale du monde entier, en leur fournissant des conseils techniques, ainsi que des services d'animation et de mise en réseau. Plusieurs plans d'action nationaux et autres politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale ont ainsi pu être élaborés et mis en œuvre.

58. Le Forum rural mondial a organisé, du 19 au 21 mars 2024 à Vitoria-Gasteiz, la VIII^e édition de la Conférence mondiale sur l'agriculture familiale, intitulée : Durabilité de notre planète. Cette manifestation a porté sur l'évaluation des progrès de la Décennie et la définition des priorités pour les cinq prochaines années. La Déclaration qui en a résulté a fait ressortir 10 thèmes prioritaires pour la seconde moitié de la Décennie, qui ont été reconnus et ratifiés par plus de 200 participants³¹.

59. En 2024, l'Organisation mondiale des agriculteurs a déployé une approche de développement ascendante faisant participer tous les membres en vue d'élaborer des politiques clés sur la numérisation et l'intelligence artificielle³², les pertes et le gaspillage alimentaires³³ et la nutrition, qui ont ensuite été adoptées par l'Assemblée générale.

60. La Via Campesina s'est employée à rendre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales³⁴ visible et effective en élaborant du matériel de diffusion, en organisant de nombreuses sessions de formation aux niveaux national, régional et international, et en traduisant la Déclaration dans plus de 18 langues, en plus des six langues officielles des Nations Unies.

³⁰ Voir <https://www.3aohub.org/fr/1/home.html>.

³¹ Voir <https://www.ruralforum.org/fr/la-viiiie-conference-mondiale-du-frm-conclut-par-une-declaration-finale-qui-reconnait-le-role-vital-des-agricultrices-et-agriculteurs-familiaux-pour-la-durabilite-de-la-planete/>.

³² Voir https://www.wfo-oma.org/wp-content/uploads/2025/06/WFO-Digitalization-AI-Policy_2025-GA-Adopted.pdf (en anglais).

³³ Voir https://www.wfo-oma.org/wp-content/uploads/2025/06/WFO-Food-Loss-And-Waste-Policy_2025-GA-Adopted.pdf (en anglais).

³⁴ Consultable à l'adresse <https://digilibRARY.un.org/record/1650694?ln=fr&v=pdf>.

VII. Stratégie et activités du secrétariat conjoint de la Décennie

61. Sous la direction du Comité directeur de la Décennie, composé de représentants des États membres et des organisations d'agriculteurs familiaux, le secrétariat conjoint a élaboré et mis en œuvre une stratégie globale visant à soutenir la mise en œuvre de la Décennie, à accroître la reconnaissance de l'agriculture familiale, à renforcer l'engagement, et à promouvoir les partenariats et les dialogues sur les politiques en faveur des agriculteurs familiaux ainsi qu'à l'appui d'une transformation durable et inclusive du système agroalimentaire.

A. Forum mondial de l'agriculture familiale

62. Afin de marquer la mi-parcours, en 2024, plusieurs manifestations ont été organisées par le secrétariat, les partenaires de la Décennie et les membres du Comité directeur, dans le but de recueillir les expériences réussies des cinq premières années, de réfléchir collectivement à certains thèmes clés pour l'avenir de l'agriculture familiale et d'étudier les principaux outils et approches à mettre en œuvre pendant la seconde moitié de la période de mise en œuvre.

63. Le Forum mondial de l'agriculture familiale³⁵ s'est tenu au siège de la FAO du 15 au 18 octobre 2024, dans le cadre du Forum mondial de l'alimentation. Coorganisé par la FAO et le FIDA, avec le soutien des gouvernements italien et brésilien, du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et du Mécanisme forêts et paysans, les participants du Forum ont rendu hommage à l'agriculture familiale en tant que pilier de systèmes agroalimentaires diversifiés, novateurs et dynamiques, mis en avant des innovations politiques favorables et présenté des exemples d'expériences réussies dans le monde entier.

64. Le Forum a offert une plateforme d'échange sur l'agriculture familiale et a permis de faire le lien avec les débats sur l'investissement, la science et l'innovation, ainsi que sur la jeunesse, contribuant ainsi aux résultats du Forum mondial de l'alimentation.

65. Les points de vue des femmes et des jeunes agriculteurs ont été intégrés à toutes les sessions du Forum. La moitié des intervenants étaient des femmes. De jeunes agriculteurs ont participé à chacune des 12 sessions techniques du Forum. Dans le cadre de l'édition 2024 de la Table ronde des jeunes agriculteurs, ils ont pu présenter les grandes lignes d'une boîte à outils, en cours d'élaboration, destinée à les soutenir et à renforcer la durabilité générationnelle de l'agriculture familiale, dans le cadre du Pilier 2 du Plan d'action global.

66. Réunissant une centaine d'intervenants venus de 58 pays, le Forum a permis de lancer un appel à l'action en faveur d'un engagement renouvelé des gouvernements, des organisations et des parties prenantes. La présence de personnalités de haut niveau, notamment des ministres, des vice-ministres et des parlementaires de différents pays, a témoigné de l'engagement à soutenir les agriculteurs familiaux au plus haut niveau.

67. Le Forum a par ailleurs accueilli sur place une station de radio rurale, créée pour permettre la diffusion en direct et dans le monde entier de l'initiative Les voix du changement³⁶. Un vaste éventail d'entretiens, de tables rondes et de discussions sur la communication et l'agriculture familiale a été proposé. Au total, 171 clips audio et

³⁵ Voir <https://www.fao.org/events/detail/global-family-farming-forum/fr>.

³⁶ Voir <https://www.fao.org/communication-for-development/events/events-detail/rural-radio--voices-for-change/fr>.

51 entretiens vidéo ont été réalisés et diffusés, enrichissant le dialogue sur le développement rural et l'agriculture familiale.

B. Accroître la portée et la visibilité de la Décennie

68. Une campagne de plaidoyer a permis de diffuser à grande échelle des messages clés en six langues sur le Forum mondial de l'agriculture familiale, avant et pendant la manifestation. Les réactions sur les réseaux sociaux ont été positives, un nombre impressionnant de personnes (76 millions selon les estimations) ayant été atteintes par les différentes mentions et les articles en ligne.

69. Des plans de communication participative ont été élaborés et mis en œuvre en Afrique, en Amérique latine et en Asie, en collaboration avec trois initiatives régionales de communication promues par la FAO³⁷, ainsi qu'avec des organisations d'agriculteurs familiaux, des médias communautaires et des institutions rurales.

70. Durant l'exercice biennal 2023-2024, des campagnes visant à donner plus de portée à la voix des agriculteurs et de leurs organisations ont notamment conduit à produire, dans les langues locales, en anglais ou en français, 460 émissions de radio destinées à un public potentiel de 8 millions d'auditeurs en Afrique et en Asie. En Amérique latine, 104 programmes de radio ont été produits et diffusés par 324 stations, pour un public estimé à 3 millions d'auditeurs.

71. En 2024, l'initiative régionale de communication en Amérique latine a créé le Service d'information sur l'agriculture familiale, en vue de favoriser les échanges et de faire avancer les propositions de politiques publiques en faveur des communautés rurales et agricoles. Ce service a permis de créer des liens avec plus de 500 institutions liées à l'agriculture familiale, touchant en moyenne 3 millions d'utilisateurs dans la région.

72. Avec l'ajout de près de 5 000 nouveaux contenus au cours de l'année, la base de données de la Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale³⁸ comptait 42 000 éléments fin 2024. En 2023, la plateforme a dépassé les 551 000 utilisateurs, contre environ 700 000 en 2024, ces utilisateurs ayant effectué plus d'un million de recherches en ligne. La plateforme a par ailleurs renforcé son rôle en tant que communauté de praticiens sur les sujets liés à l'agriculture familiale.

C. Élaboration de produits de connaissance mondiaux pour l'appui technique

73. Le Secrétariat, en collaboration avec les experts de la FAO, a lancé les publications et outils techniques ci-après, destinés à renforcer les capacités pour une conception et une mise en œuvre plus efficaces des plans d'action nationaux et autres cadres législatifs et réglementaires, et pour une application plus efficace des outils et directives internationaux en faveur des agriculteurs familiaux :

a) un cadre d'apprentissage sur l'élaboration des politiques publiques, publié en anglais, français et espagnol, et prochainement en arabe, à destination des responsables de l'élaboration des politiques et autres parties prenantes pertinentes³⁹ ;

³⁷ À savoir ComDev Asia (voir <https://comdevasia.org>), YenKasa Africa (voir <https://yenkasa.org>) et Onda Rural (voir <https://ondarural.org>).

³⁸ Voir <https://www.fao.org/family-farming/home/fr/>.

³⁹ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/a5d6f2df-06a2-439e-9d6c-d1d58c63f213>.

- b) une publication visant à aider les décideurs et les praticiens à élaborer des mesures législatives en faveur des agriculteurs familiaux⁴⁰ ;
- c) un guide sur la conception et la mise en œuvre de répertoires de l'agriculture familiale, en vue de promouvoir et soutenir la production de ces outils de collecte de données⁴¹ ;
- d) une analyse comparative du Plan d'action global et des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, visant à promouvoir des politiques propices au soutien des petits producteurs de produits alimentaires d'origine aquatique⁴² ;
- e) une étude sur l'inclusivité des coopératives proposant des recommandations sur les politiques⁴³ ;
- f) une méthodologie pour l'élaboration de données sur l'agriculture familiale, notamment dans le contexte de la pandémie de covid-19, reposant sur l'utilisation d'échantillons statistiquement valides, en vue de fournir des connaissances susceptibles d'éclairer les processus d'élaboration des politiques, sur la base des résultats d'une enquête mondiale⁴⁴ et de deux enquêtes locales menées auprès des agriculteurs au Brésil⁴⁵ et au Sénégal⁴⁶ ;
- g) le rapport sur une enquête de suivi portant sur les défis auxquels sont confrontés les pêcheurs artisiaux au Ghana⁴⁷.

VIII Contribution globale de l'Organisation et du Fonds à la mise en œuvre de la Décennie

74. En 2023 et 2024, la FAO s'est employée à accroître la résilience des petits exploitants agricoles familiaux, tout en leur permettant de répondre aux exigences croissantes en matière de durabilité environnementale et de conformité à des normes en évolution constante, en dispensant des formations aux petits producteurs afin de leur permettre de mesurer et de réduire l'empreinte carbone et hydrique de leurs activités⁴⁸.

75. La FAO contribue à diriger le financement climatique vers les agriculteurs par l'intermédiaire de l'Initiative climatique Bakou Harmoniya pour les agriculteurs

⁴⁰ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/5460ca43-21d7-4d28-bb1c-e60d485002a5>.

⁴¹ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/782d9a7e-d7ef-4a11-b253-8e65622bb44c> (en espagnol).

⁴² Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/6f7b6a4f-35ff-4c01-9563-8cd0e7a16882> (en anglais).

⁴³ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/ef8076dd-eb2e-49c0-9d08-02ba9c9658bc> (en anglais).

⁴⁴ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/08199547-5a78-4a3f-b670-044f6e5416c4> (en anglais).

⁴⁵ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/449d64a5-24de-4a60-9d55-c9f91ef08257> (en anglais).

⁴⁶ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/48dc3e2f-5f81-46f8-95d8-6bc58b2f40af>.

⁴⁷ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/004f82a4-74f0-4540-94de-aa4bba7e3b3f> (en anglais).

⁴⁸ Available at <https://www.fao.org/world-banana-forum/projects/carbon-and-water-footprint-cwf-initiative/carbon-and-water-footprint-cwf-tool/fr/>.

lancée en novembre 2024 par la présidence de la COP29⁴⁹, qui sert de plateforme aux agriculteurs afin de faire en sorte que leurs points de vue et leurs besoins soient pris en compte dans les politiques, les stratégies d'action climatique et les investissements dans la transformation du système agroalimentaire.

76. Les travaux de la FAO visant à renforcer la résilience des plus vulnérables se sont concentrés sur le renforcement de leurs capacités à gérer les risques et les conséquences des crises. En 2023, 57 millions de personnes en situation de crise alimentaire ont bénéficié d'une aide d'urgence et d'une aide à la résilience ; en 2024, les données préliminaires indiquent qu'environ 41 millions de personnes auraient bénéficié de ces aides dans plus de 50 pays.

77. Des efforts ont été déployés en vue de promouvoir un environnement favorable à l'agriculture familiale, de fournir une assistance juridique et technique pour la révision ou la rédaction de lois sur l'agriculture familiale au niveau national, et de renforcer les capacités des décideurs et des praticiens⁵⁰. Il s'est notamment agit d'apporter un appui technique à l'élaboration de la loi sur l'agriculture familiale au Costa Rica⁵¹ et de soutenir la mise en œuvre de la réglementation sur l'agriculture familiale au Paraguay.

78. Plusieurs pays, dont Madagascar, le Malawi, la Namibie, les Philippines, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, ont bénéficié d'un soutien pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux en faveur de la pêche artisanale, dans le cadre d'une approche systématique visant à mettre en œuvre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté⁵², à renforcer et à autonomiser les organisations d'agriculteurs et à sensibiliser à l'importance et aux besoins du secteur.

79. Diverses initiatives ont contribué à renforcer les capacités des agriculteurs familiaux et de leurs organisations. Le Centre d'investissement de la FAO⁵³ a dispensé des formations sur le renforcement des organisations et les pratiques de production durable. Le Mécanisme forêts et paysans⁵⁴ a restauré 531 000 hectares de terres en 2024, au profit de 289 000 personnes, en fournissant un soutien financier direct et une assistance technique aux organisations de producteurs forestiers et agricoles.

80. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la Plateforme technique régionale pour l'agriculture familiale⁵⁵ a hébergé en 2023 la série de dialogues sur les connaissances et les pratiques d'agriculture familiale, axée sur l'agroécologie. En 2023 et 2024, deux cycles d'échanges techniques pour l'agriculture familiale portant sur les répertoires de l'agriculture familiale et les mécanismes d'achat public ont été organisés ; ils ont permis de débattre des bonnes pratiques et des solutions dans ces domaines.

81. L'action menée par la FAO en vue d'améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux a été centrée sur l'amélioration des connaissances et le renforcement des capacités. L'initiative pour un impact de transformation résilient et inclusif est une initiative de renforcement des

⁴⁹ See <https://www.fao.org/newsroom/detail/fao-and-cop29-presidency-launch-baku-harmoniya-climate-initiative-19112024/fr>.

⁵⁰ Voir par exemple <https://openknowledge.fao.org/items/54c4d395-0f27-4fcf-9ea4-f55361137416> (en espagnol).

⁵¹ Consultable à l'adresse <https://sidoc.inamu.go.cr/cgi-bin/koha/opac-detail.pl?biblionumber=715994>.

⁵² Voir <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/fr>.

⁵³ Voir <https://www.fao.org/investment-centre/fr>.

⁵⁴ Voir <https://www.fao.org/forest-farm-facility/fr>.

⁵⁵ Voir <https://www.fao.org/platforms/family-farming/dialogues-on-knowledge-and-practices-of-family-farming/en> (en anglais ; également disponible en espagnol).

connaissances qui vise à renforcer la résilience et l'inclusion dans certains pays en développement en déterminant quelles sont les populations les plus à risque et en cherchant à comprendre quels facteurs sont à l'origine de leur vulnérabilité.

82. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, la FAO et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont œuvré ensemble, en 2024, au lancement d'un incubateur de politiques visant à étendre l'assurance sociale aux travailleurs agricoles de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord⁵⁶, favorisant ainsi la collaboration interministérielle entre les ministères du travail, du développement social et de l'agriculture. Toujours en 2024, le Forum arabe pour les services de conseil rural⁵⁷ a été officiellement lancé en tant que réseau collaboratif réunissant 180 entités, en vue de favoriser la mise en réseau et le partage des connaissances.

83. En Afrique, les travaux de la FAO ont été centrés sur le renforcement de la résilience et l'élimination de la pauvreté, l'accent étant mis sur l'emploi des jeunes et l'élargissement de la protection sociale, en particulier aux ménages pauvres et vulnérables des zones rurales. YenKasa Africa, une initiative régionale de la FAO, de Radios Rurales Internationales, de l'Organisation panafricaine des agriculteurs et d'autres partenaires, a permis d'améliorer le partage de connaissances et d'expériences dans les domaines de l'agriculture et du développement rural dans la région.

84. En Europe et en Asie centrale, la FAO s'est employée à entretenir et à développer le réseau régional pour le développement communautaire intégré, ainsi que d'autres partenariats dans le domaine du développement à l'échelle des communautés. La FAO a soutenu l'élaboration du projet de plan d'action national pour l'agriculture familiale en République de Moldavie, en étroite coordination avec le gouvernement, la société civile, les producteurs agricoles et d'autres parties prenantes.

85. En Asie et dans le Pacifique, la FAO a directement contribué à l'élaboration des Directives pour les transitions agroécologiques mises au point par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)⁵⁸ et à la diffusion du Plan directeur pour le développement rural et la réduction de la pauvreté. En Indonésie, la FAO a soutenu la finalisation du plan stratégique conjoint du plan d'action national sur l'agriculture familiale, afin de renforcer le dialogue sur les politiques et d'accroître la collaboration entre les parties prenantes à l'appui de la mise en œuvre efficace et productive du plan d'action national.

86. Le mandat du FIDA s'inscrit dans le plein alignement des objectifs de la Décennie. Le Forum paysan (FAFO), créé en 2005 dans le cadre de cet engagement, constitue à ce jour le mécanisme ascendant le plus vaste et le plus inclusif du système multilatéral en ce qui concerne la collaboration entre, d'une part, les organisations de petits exploitants agricoles représentant les producteurs ruraux, et d'autre part, le FIDA et ses États membres. La dernière réunion mondiale s'est tenue en 2024 et des manifestations régionales en lien avec le FAO sont prévues dans toutes les régions en 2026.

87. Cette reconnaissance de haut niveau des agriculteurs familiaux se reflète dans les interventions menées par le FIDA dans les pays, où les piliers de la Décennie sont intégrés à la conception des projets, soit comme éléments fondamentaux, soit comme composantes transversales. En Argentine, des projets tels que le Programme de

⁵⁶ Consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/63cda5cf-86e4-4f10-a927-ab8276dea251> (en anglais).

⁵⁷ Voir <https://www.fao.org/platforms/afras/fr>.

⁵⁸ Consultable à l'adresse <https://www.aseanaetguidelines.org/>.

développement des filières caprines (PRODECCHA)⁵⁹, le Programme de promotion de systèmes agroalimentaires résilients et durables pour l'agriculture familiale (PROSAF)⁶⁰ et le Programme d'insertion économique des producteurs familiaux du nord de l'Argentine (PROCANOR)⁶¹ soutiennent les agriculteurs familiaux en améliorant leurs compétences techniques, leur accès à la propriété des actifs et leur inclusion socioéconomique.

88. Au Brésil, le FIDA encourage les pratiques agroécologiques et le partage des connaissances par l'intermédiaire de son Centre de gestion des savoirs et de coopération triangulaire Sud-Sud pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tout en soutenant des plateformes de mobilisation pour les politiques, telles que le Consortium Nord-Est⁶², contribuant ainsi à un environnement politique favorable à l'agriculture familiale et à sa durabilité. À Cuba, le Projet de développement des coopératives d'élevage dans la région Centre-Est (PRODEGAN)⁶³ a influencé des lois clés, telles que la loi sur les coopératives et la loi sur la souveraineté alimentaire.

89. Au Cambodge, au Nicaragua et au Paraguay, le FIDA a soutenu les organisations paysannes au moyen de formations et d'actions de renforcement des capacités, améliorant ainsi leur accès aux marchés et leur rôle de chef de file. Le Pakistan déploie une approche intégrée caractérisée par des investissements dans l'irrigation, les routes reliant les exploitations agricoles aux marchés, la formation professionnelle dans le secteur agroalimentaire, et dans les systèmes agroalimentaires communautaires, répondant ainsi à plusieurs priorités de la Décennie, notamment en ce qui concerne la participation et l'inclusion socioéconomique des jeunes. Le FIDA fait par ailleurs en sorte d'inscrire le soutien apporté sous forme de dons dans l'alignement des priorités de la Décennie. Le programme pour les organisations paysannes d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (FO4ACP)⁶⁴, financé par l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEAC), est une initiative de renforcement des capacités visant à améliorer les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition des agriculteurs familiaux dans les zones géographiques ciblées. Une évaluation externe de la phase 2019-2025 du programme a mis en évidence des résultats positifs, ce qui incite l'Union européenne à renouveler son engagement pour une deuxième phase.

90. Par ailleurs, le FIDA a approuvé un don d'un montant d'un million de dollars (2023-2026) en vue de soutenir la mise en œuvre de la Décennie et son secrétariat, assuré conjointement par la FAO et le Forum rural mondial. Une part importante de ce don est affectée au renforcement de la participation des agriculteurs familiaux aux dialogues sur les politiques, par l'intermédiaire des comités nationaux pour l'agriculture familiale, dans plusieurs pays, dont le Burundi, le Kirghizistan, Madagascar, le Népal et la République dominicaine. Ces pays ont réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux, faisant ressortir le rôle essentiel du financement et de l'appui technique s'agissant de porter les effets du dialogue sur les politiques et de l'engagement multipartite à leur maximum.

⁵⁹ Voir <https://www.ifad.org/fr/w/projects/2000001527>.

⁶⁰ Voir <https://www.ifad.org/en/w/projects/2000001530> (en anglais).

⁶¹ Voir <https://www.ifad.org/en/w/projects/1100001749> (en anglais).

⁶² Voir <https://www.consorciorordeste.gov.br/>.

⁶³ Voir <https://www.ifad.org/en/w/projects/2000001199> (en anglais).

⁶⁴ Voir <https://www.ifad.org/fr/w/publications/the-fo4acp-programme>.

IX. Recommandations et perspectives pour l'avenir

91. Afin de garantir une mise en œuvre efficace de la Décennie et de donner aux agriculteurs familiaux les moyens de réaliser leur potentiel, les gouvernements et les parties prenantes devraient envisager de mettre en œuvre les actions ci-après au cours des cinq prochaines années :

- a) renforcer la collaboration entre les acteurs afin d'optimiser les ressources et les capacités et de promouvoir des partenariats innovants et équitables faisant intervenir de multiples parties prenantes ;
- b) tirer parti de l'occasion unique qu'offre la Décennie pour faire le lien entre les différents instruments internationaux et créer une dynamique autour d'eux, en explorant les possibilités d'intégrer aux interventions législatives et politiques nationales les instruments, guides et recommandations sur les politiques relatifs à l'agriculture familiale élaborés au niveau mondial ;
- c) encourager les gouvernements à collaborer avec les organisations d'agriculteurs familiaux, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, le monde universitaire et les autres acteurs concernés, en les faisant participer à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action nationaux et autres politiques, lois et initiatives pertinentes ;
- d) renforcer la participation des agriculteurs familiaux aux forums internationaux et nationaux en améliorant leur capacité à contribuer aux décisions, en créant et en mettant en avant des espaces où ils puissent s'engager plus efficacement dans les processus, et en établissant des mécanismes visant à faciliter la prise en compte de leurs points de vue dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques ;
- e) reconnaître et promouvoir davantage le rôle des organisations d'agriculteurs familiaux, des comités nationaux pour l'agriculture familiale et d'autres plateformes multipartites dans la promotion, la conception et la mise en œuvre des plans d'action nationaux et autres cadres juridiques, ainsi que dans la définition des propositions politiques sur le terrain ;
- f) renforcer les capacités des autorités nationales et locales afin de garantir l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des activités liées à la Décennie ;
- g) inciter les États membres, la FAO, le FIDA et les autres parties prenantes concernées à élaborer et à mettre en œuvre des plans complets de mobilisation des ressources et à mettre en évidence des projets en fonction des demandes des pays et du dialogue avec les organisations d'agriculteurs familiaux ;
- h) inviter l'ensemble des acteurs et des donateurs à associer de plus en plus les agriculteurs familiaux et leurs organisations à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des projets, ainsi qu'au financement direct de ceux-ci, afin de faire ressortir leur pertinence et leur impact potentiel et de veiller à ce que les ressources affectées aux projets leur parviennent efficacement ;
- i) mobiliser des ressources financières au niveau national afin d'assurer la mise en œuvre adéquate de la Décennie, notamment en prévoyant des lignes budgétaires prioritaires et en intégrant certaines dispositions spécifiques des plans d'action nationaux dans les stratégies et initiatives déjà financées ;
- j) formuler et mettre en œuvre des politiques sur la base de données factuelles et de consultations avec diverses parties prenantes, en adaptant cette formulation et cette mise en œuvre effective à la variabilité des contextes et à

l'hétérogénéité des situations des agriculteurs familiaux, qui évoluent à différents niveaux de développement ;

k) faire progresser l'élaboration de définitions et de répertoires nationaux des agriculteurs familiaux afin de mieux cibler les politiques publiques et les investissements de ressources publiques ;

l) promouvoir les synergies entre les différentes initiatives afin de porter à leur maximum les contributions sociales, économiques et durables de l'agriculture familiale au développement durable, grâce à une approche systémique mettant en avant la dimension multidimensionnelle de l'agriculture familiale ;

m) renforcer les efforts déployés par les parlements nationaux pour promouvoir l'action collective en évaluant l'adéquation et l'exhaustivité de la législation existante, en soutenant la volonté politique de renforcer l'action collective, en appuyant la traduction des lois types et d'autres instruments internationaux dans la législation nationale, et en créant des coalitions, en particulier avec des acteurs non étatiques, des organisations d'agriculteurs et des groupes de consommateurs ;

n) remédier aux éléments structurels faisant obstacle à l'autonomisation des femmes et des jeunes dans l'agriculture familiale, en garantissant l'égalité d'accès aux ressources productives, aux services, aux institutions locales et à un emploi décent, en soutenant la participation de ces groupes à la planification et à la prise de décision, et en renforçant leurs compétences techniques et leur éducation financière ;

o) élaborer des politiques et des programmes adaptés aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les agricultrices et créer des synergies avec la célébration de l'Année internationale de l'agricultrice, en 2026 ;

p) renforcer les mécanismes institutionnels afin de donner plus de portée à la voix des jeunes et d'exploiter le potentiel des jeunes agriculteurs familiaux en associant les savoirs locaux à des solutions innovantes permettant de faire le lien entre producteurs et consommateurs ;

q) garantir les droits collectifs des agriculteurs familiaux au moyen d'outils juridiques novateurs qui protègent la propriété et permettent l'accès aux terres et aux ressources naturelles ainsi que l'utilisation de celles-ci par les communautés, une attention particulière étant portée aux femmes et aux jeunes ;

r) promouvoir des solutions de marché innovantes portées par les agriculteurs familiaux, en soutenant l'accès aux marchés alimentaires publics ainsi qu'aux marchés alimentaires locaux et traditionnels, et en s'appuyant sur les coopératives et les organisations d'agriculteurs qui sont des fournisseurs essentiels de solutions et de services, en vue de renforcer le positionnement des agriculteurs familiaux dans les chaînes de valeur ;

s) reconnaître le rôle stratégique des agriculteurs familiaux dans la protection de l'environnement et favoriser leur participation accrue aux mécanismes de lutte contre le changement climatique, la désertification et la perte de biodiversité, en adoptant des mécanismes de discrimination positive afin de garantir une véritable participation des agriculteurs familiaux au sein des forums où les politiques, les investissements et les mécanismes de gouvernance sont débattus et approuvés ;

t) établir des cadres institutionnels, participatifs et collaboratifs privilégiant les investissements dans des initiatives susceptibles de générer des bénéfices à la fois environnementaux et sociaux, en évitant le risque que les solutions climatiques marginalisent l'agriculture familiale, la reléguant à des politiques compensatoires ou à un rôle périphérique dans les accords et la gouvernance relatifs à la transition écologique.